

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE
BOISSONS
DE**
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : David THIAFFEY-RENCOREL
Profession : Président de l'association Les Traines
Adresse : Le Cernix
74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire à Serraval (74230) à [Chef Lieu](#)

le 7 octobre 2012

à l'occasion de La fête de la pomme et de l'Ane

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 1

Fait à Serraval, le 7 septembre 2012

Signature

ARRETE DU MAIRE ARR_812012

Jean-Louis RICCHARME, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Monsieur David THIAFFEY-RENCOREL

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de [deuxième](#) Catégorie,

Le dimanche 07 octobre 2012 jusqu'à 00h00

à Serraval à l'occasion de la fête de la pomme et de l'âne.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le

Le Maire,

Jean-Louis RICCHARME

A Serraval, le 7 septembre 2012.

Le Maire,

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.